

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	62 (1974)
Heft:	3
Artikel:	Deux interventions de notre conseillère nationale Tilo Frey : aidres familiales
Autor:	Frey, Tilo
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-273654

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

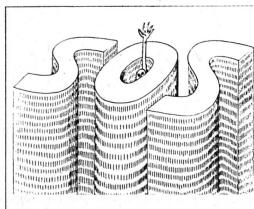
Jura

L'AN 2000 : UN SPECTRE ?

Invité par l'Ecole des parents de Moutier, M. Ph. Muller, psychologue et professeur à l'Université de Neuchâtel, présente, en décembre dernier, une conférence intitulée : Le monde que connaîtront nos enfants : perspectives de l'an 2000.

L'actualité du sujet vaut que nous y revenions.

Se référant aux travaux de la Nouvelle Société helvétique et à ceux du Club de Rome, le professeur Muller fit une synthèse des données qui seront la base d'une refonte de nos structures sociales et économiques pour garantir la survie de l'homme.



La prospective ou futurologie

La prospective est une tentative de prendre toutes les connaissances sur un avenir à moyen terme. Par moyen terme, on entend 20 à 30 ans. Ainsi, on peut déjà savoir un certain nombre de choses sur l'an 2000, dont les acteurs sont nés, aujourd'hui. D'autre part, il est indispensable de comprendre l'avenir pour comprendre le présent. Certains faits, bon nombre d'attitudes, une conception de la vie actuelle apparaissent comme un retournelement qui est déjà dicté par les exigences des 20 ou 30 années à venir. (Exemple : préparer sa retraite).

En regardant vers l'an 2000, on est frappé par un trait essentiel qui est une formidable poussée de croissance. Croissance économique appelée à saisir faire une croissance démographique.

Deuxièmement, on peut prévoir un changement des types d'occupation. Certains faits s'annoncent comme sûrs. Un allongement de la vie ; l'homme arrivera à 80 ans et davantage en bonne santé physique et mentale, donc dans de meilleures conditions que par le passé. Il jouera d'une longue retraite sans privations, avec la possibilité de mener diverses activités. On entrevoit notamment des occupations créatrices à plein titre. Au terme de sa vie professionnelle proprement dite, il se déouverra une vocation à laquelle il pourra se vouer.

Il faut inventer des façons d'être mieux.

La période de préparation à la vie deviendra plus importante. L'école, l'apprentissage subiront des transformations. L'enfant sera plus vite adolescent (ce que nous constatons déjà par rapport aux années d'après-guerre 39-45), il faudra le préparer à rester à l'école. C'est ce que nous nommons éducation permanente. Ensuite, il devra apprendre à apprendre, une des premières tâches à mettre en place.

Age adulte

Entre l'école et la retraite — le temps de l'âge adulte — que pouvons-nous discerner ?

Longtemps l'homme a moins de besoins organiques, il éprouve le besoin de découvrir sa vocation.

Rappelons-nous le souci primordial que causait l'alimentation au siècle passé. Les familles décimaient les populations et la majorité partie des parents résument leur vie en ces mots : se nourrir, nourrir les enfants. Aujourd'hui, on peut se permettre, dans les pays développés du moins, un autre style de vie. On voit de plus en plus de gens renoncer à un avancement « matériel » au profit d'autres occupations non lucratives.

En même temps, l'homme a tendance à renoncer aux structures ex-

Vaud

ELECTIONS CANTONALES

En 1970, sur 548 candidats (hommes et femmes), on comptait 61 candidates, soit le 11,1 %.

Cette année, sur 689 candidats, nous avons trouvé 83 noms féminins, soit le 12 %.

La situation s'est donc maintenue, même légèrement améliorée. Il est difficile de faire des pronostics. Des 22 députées élues en 1970, 19 étaient encore là à fin 1973 ; 11 seulement se représentent. Toutes les autres sont donc des nouvelles, et l'on sait combien la bataille est dure pour les candidates qui ne portent pas l'étiquette « sortant ».

Le nombre des candidates est évidemment plus grand dans les arrondissements électoraux citadins. (Rappelons qu'il y a 19 districts dans le canton de Vaud ; certains districts sont divisés en 2 ou 3 arrondissements pour les élections au Grand Conseil). Les proportions vont de 0 à 25 % de candidates : 25 % à La Tour-de-Peilz et à Yverdon, 21 % à Montreux, 19 % à Nyon, 17,5 % à Romanel, 16,5 à Lausanne, 15,6 à Pully. Les arrondissements d'Aigle, Aubonne, Avanches, Cossonay, Grandson, Lavaux, Moudon, du Pays d'En Haut et de Belmont-sur-Yverdon n'ont pas de candidates.

Nous félicitons les 83 candidates et souhaitons qu'un bon nombre d'entre elles soient élues, afin que les Vaudoises se sentent un peu « représentées » au Grand Conseil. Voici leurs noms : Mmes

Bex : Bluette Pasqua, **La Sarraz :** Georges Thilo, **Echallens :** Marie-Lise Mermoud, **St-Croix :** Rebecca Gazeau, **Lausanne :** Françoise Becker, Eva Benzo, Gisèle Dehenau, Anne-Catherine Menetrey, Dominique Waridel, Lucienne Bousard, Gabrielle Lomazzi-Curti, Lucy Mantegazi, Lissette Monney, Suzanne Cornaz, Odile de Morsier, Marguerite Narbel, Andrée Cortesby, Yvonne Robert, Marguerite Evard, Jacqueline Fischer, Danièle Perrin, Marguerite Schwarz, Viollette Parisod-Junod, Jacqueline Deschenaux, Madeleine Graff-Santschi, Monique Mischler, Armine Scherler, Irène Baumgartner-Dufresne, Cécile Kaiser-Deruz, **Pully :** Christiane Layaz, Marriet Rossi, Liesl Graz, Christiane Beinlini, Renée Canova, **Romanel :** Ghislaine Gohl, Claudine Porchet, Lucile Givel, Andrée

Passini, Vérona Berseth, Hélène Grand, Adrienne Theintz, Marie-Thérèse Schafhauser, Janine Vuillermoz, Madeleine Fonjallaiz-Meylan.

La Vallée : Antoinette Fantiol, **Morges :** Cécile Streckeisen, Madeleine Brautigam, **Ecublens :** Gertrude Zoller, Jenny Reiche-Fiaux, Marguerite Rosalie Coudray, Liliane Sainz, **Nyon :** Nelly Wuichet, Jacqueline Magnin, Renée Berard, Emma Roux, **Bagnes :** Marianne Fritsch-Chabloc, **Orbe :** Gabrielle Surer, Nelly Peclard, **Yverdon :** Simone Guignard, **Oron :** Maryse Gilland, **Payerne :** Paulette Gavini, **Rolle :** Anne-Françoise Hebeisen, **Vevey :** Nicole Keller, Germaine Wardel, Angèle Cosseto, **La Tour-de-Peilz :** Jacqueline Burkhalter-Monod, Suzanne Bercher-Golaz, Claire Masnata-Rubattel, **Montreux :** Livia Bula, Madeleine Blanc-Pache, Madeleine Durgnat-Meister, Pauline Dufour, Marlene Louis, Cosanday, Françoise Birger-Buhl, Reynarde Fuhrer, Carmen Wierh, **Yverdon :** Marianne Thibaud, Pierrette Mieville-Metraux, Josiane Zacchi, Marie-Louise Jaccard, Hélène

Hertier, Suzanne Piguet-de Haller, Lucienne Vuille-Monnier.

Dans notre numéro de décembre, nous avons publié un article à propos des élections communales vaudoises. Ce article donnait les premiers résultats d'une enquête faite auprès de toutes les communes de ce canton (385). Comme un certain nombre de communes n'avaient à ce moment pas encore répondu à notre questionnaire, nous avons quelques corrections à apporter à ce premier article :

Nous n'avons pas 6 femmes dans les autorités exécutives de petites communes, mais 8 ; il faut, en effet ajouter à la liste que nous avions publiée, les noms de Mmes Georgette Rayoux, réélue à Cottens et Denise Verdan, élue à Cudrefin.

En ce qui concerne le législatif des petites communes, nous avons dénombré 64 secrétaires de l'assemblée, 14 vice-présidentes et 2 présidences. Ces dernières sont Mmes Roselyne Vanat à Trélex et Nelly Pitton à Oron-les-Châtel.

Dans les grandes communes (120), celles qui élisent leur législatif, il y a eu 24 présidences entre 1969 et 1973. Pour 1974, nous avons les noms de 3 nouvelles présidences : Mmes Jacqueline Guignard à Ste-Croix, Suzanne Piét à Pully, Eliane Bach-Chabloc à Château-d'Oex. (Si nous en oublions, c'est bien involontairement ; les questionnaires nous ont quelquefois été retournés avant l'élection du bureau du Conseil communal. Signez-vous nos erreurs !)

La proportion moyenne de candidates, pour ces grandes communes, est de 10,8 % (alors qu'elle était de 8 % en 1969) ; la proportion des élues est de 7 % (5,7 % en 1969). Nous avons déjà dit notre satisfaction de cette entrée lente mais sûre des femmes dans la politique ; certains résultats locaux (reculs de quelques sièges) peuvent engendrer des idées pessimistes, mais il faut se baser sur des moyennes et avoir une vue d'ensemble avant d'établir une conclusion. S. Ch.

Mais...

Ces modifications quasi idylliques relatives à la qualité de l'existence sont réjouissantes, mais il faut leur ajouter l'aspect problématique de la croissance. On l'appelle déjà crise du 21e siècle.

Jusqu'en 2000, les prévisions ne sont pas trop alarmantes. Selon les observateurs et futurologues du Massachusetts Institute of Technology (MIT), c'est vers 2030 à 2040 qu'une catastrophe devrait anéantir le 50 % de la population du globe. Cette société sera frappée d'une banqueroute écologique. L'augmentation de la productivité, et en particulier de la production alimentaire pour nourrir toutes les bouches, occasionnera une pénurie de matières premières. La croissance — encore elle ! — envahira rapidement la place. (Fin des espaces verts).

(A ce propos, Jacques Neirynck et Walter Hilgers, dans leur ouvrage « Le consommateur piégé », parlent de gaspillage. Ils tirent la sonnette d'alarme : « Un effort d'austérité doit être consenti par la génération présente. »)

Nous revenons au professeur Muller pour qui un ensemble de menaces demande un ensemble de mesures. Il faut recycler les ressources et acquérir des biens d'équipement durables (utilité des impôts). Les menaces de la crise du 21e siècle doivent être un ensemble d'incitation à AGIR. Ce que nos enfants vont essayer de faire, désespérément.

Dans la discussion qui suivit la conférence, il ressortit notamment que les autorités, en général, sont sensibilisées par ces problèmes. C'est le peuple qui refuse l'austérité (économies des ressources) et les biens d'équipements durables (refus de crédits, non participation aux votations).

A.-M. S.

Neuchâtel

Centre de liaison : Collaboration avec les autorités

Sous la présidence aimable et efficace de Mme Schäppi, le centre de liaison neuchâtelois se développe d'année en année et compte aujourd'hui 19 associations dont deux nouvelles venues : l'Association cantonale des jardiniers d'enfants et la section de Colombier et environs de l'Association pour les droits de la femme.

Au comité, Mme Regula Baumann reprend la trésorerie. La vice-présidente, Mme Denyse Ramseyer, malade à la suite d'un accident de voiture, s'est fait excuser ; son rapport sur les activités des associations féminines du « haut » du canton sera repris lors d'une prochaine assemblée.

Du rapport de la présidente, nous extrayons ce qui suit : « un seul fait saillant, qui pourrait signifier l'amorce d'une collaboration plus effective avec les autorités cantonales, à savoir notre intervention lors de la consultation du Conseil d'Etat au sujet de la décriminalisation de l'avortement. Il nous paraît d'une réelle importance, en effet, que les femmes puissent faire valoir leur opinion sur ce sujet. Le conseiller d'Etat Jacques Bégin a fort aimablement accueilli notre rapport et le chancelier s'est chargé de remettre à chaque chef de département la copie d'un aide-mémoire rappelant l'existence d'un centre de liaison neu-

châtelais porte-parole de femmes du canton... »

Notre avant-projet d'un cours de formation complémentaire des jeunes filles a incité nos membres à étudier le problème du service national féminin. Sur ce sujet, l'unanimité des Neuchâteloises est loin d'être atteinte.

Les consultations juridiques organisées par le Centre de liaison rencontrent toujours un grand succès. Mme Niestlé a fait savoir que la section neuchâteloise de l'association d'utilité publique des femmes suisses va mettre en chantier, avec la collaboration de la commune, la construction d'un immeuble pour personnes âgées.

La fin de la soirée a été consacrée à un exposé de Jacqueline Berenstein-Wavre sur le futur congrès 1975 : la Suisse et l'année mondiale de la femme.

On notait dans l'assemblée, en plus de quelques jeunes filles intéressées par le sujet, la présence de deux juristes neuchâteloises connues dans toute la Suisse : Mmes C. Gabus-Steiner initiatrice de la campagne pour la dériminalisation de l'avortement, et D. Degoumois, membre de plusieurs commissions fédérales d'experts dont celle chargée de la révision du code civil.

Sur les sociétés membres :

Au Lyceum : les « dimanches musicaux » à 17 heures, les 10 et 24 mars. Les Femmes protestantes, la Staka des Montagnes neuchâteloises, les Unions chrétiennes féminines, en collaboration avec l'Association pour la Déclaration de Berne, organisent le 30 mars au Louverain, une journée d'études et d'échanges sur les limites de la croissance sous le titre « La croissance piégée ». Cette journée a été précédée, en janvier et février, de quatre cours de vulgarisation sur les relations entre l'économie suisse et celle des pays en voie de développement.

Le Club Soroptimiste de Neuchâtel a reçu à deux reprises l'an dernier Mme Andréa Weibel, chef du Service complémentaire féminin. La première fois, l'oratrice a exposé ses vues quant à un éventuel service national des femmes et la seconde elle a familiarisé son auditoire avec les différentes tâches dévolues aux SCF.

Le Club Soroptimiste de Neuchâtel a également déposé une motion demandant au Conseil fédéral de modifier au plus vite (sans attendre la révision en cours du droit de la famille), l'art. 214, alinéas 1 et 2, du Code civil suisse, qui règle le sort du bénéfice et du déficit dans l'union conjugale. Il n'est pas équitable que la femme ou les descendants n'aient droit qu'à 1/3 du bénéfice après prélèvement des apports, laissant ainsi au mari ou à ses héritiers les 2/3 du bénéfice. Il n'est pas équitable non plus que le mari supporte seul le déficit si aucune faute ne peut lui être reprochée. Ces règles sont vieilles maintenant puisque la femme travaille souvent de façon lucrative. Et même lorsque l'épouse reste au foyer et s'occupe des enfants, il paraît juste de lui réserver une part du bénéfice de l'union conjugale égale à celle de son mari. Cette révision, estimé Mme Frey, devrait intervenir dans les plus brefs délais.

Pour une plus grande justice dans le régime matrimonial

Mme Frey a également déposé une motion demandant au Conseil fédéral de modifier au plus vite (sans attendre la révision en cours du droit de la famille), l'art. 214, alinéas 1 et 2, du Code civil suisse, qui règle le sort du bénéfice et du déficit dans l'union conjugale. Il n'est pas équitable que la femme ou les descendants n'aient droit qu'à 1/3 du bénéfice après prélèvement des apports, laissant ainsi au mari ou à ses héritiers les 2/3 du bénéfice. Il n'est pas équitable non plus que le mari supporte seul le déficit si aucune faute ne peut lui être reprochée. Ces règles sont vieilles maintenant puisque la femme travaille souvent de façon lucrative. Et même lorsque l'épouse reste au foyer et s'occupe des enfants, il paraît juste de lui réserver une part du bénéfice de l'union conjugale égale à celle de son mari. Cette révision, estimé Mme Frey, devrait intervenir dans les plus brefs délais.

★

Deux interventions de notre conseillère nationale Tilo Frey

Aides familiales

En décembre, Mme Tilo Frey a obtenu du Conseil national qu'une subvention de 40 000 francs soit accordée à l'Association suisse des organisations d'aides familiales. L'aide familiale occupe une place très importante dans l'action sociale de notre pays. Elle soutient les mères de famille, évite souvent l'hospitalisation des personnes âgées ou handicapées. Ces dernières années, elle a pris un essor considérable. Il n'est pas juste, estimait Mme Frey, que l'association en question, organisme familial chargé de la formation professionnelle, se voie refuser une subvention pour le seul motif qu'elle n'avait pas encore droit de cité lorsque l'octroi des subventions était plus généreux. Ces arguments ont touché juste puisque le Conseil national a accordé la subvention demandée.

Sur les sociétés membres : Mme Frey a également déposé une motion demandant au Conseil fédéral de modifier au plus vite (sans attendre la révision en cours du droit de la famille), l'art. 214, alinéas 1 et 2, du Code civil suisse, qui règle le sort du bénéfice et du déficit dans l'union conjugale. Il n'est pas équitable que la femme ou les descendants n'aient droit qu'à 1/3 du bénéfice après prélèvement des apports, laissant ainsi au mari ou à ses héritiers les 2/3 du bénéfice. Il n'est pas équitable non plus que le mari supporte seul le déficit si aucune faute ne peut lui être reprochée. Ces règles sont vieilles maintenant puisque la femme travaille souvent de façon lucrative. Et même lorsque l'épouse reste au foyer et s'occupe des enfants, il paraît juste de lui réserver une part du bénéfice de l'union conjugale égale à celle de son mari. Cette révision, estimé Mme Frey, devrait intervenir dans les plus brefs délais.

S. Sch.

Genève

On nous communique

Il ne me paraît pas tout à fait justifié de dire que Mme Gautier « crée » le Centre de Liaison des Associations féminines genevoises en 1937.

La proposition de fonder à Genève un groupement analogue à ceux qui existaient déjà dans quelques cantons de Suisse allemande est due à Mme

Marguerite Nobs, à l'époque Secrétaire générale de l'Union Mondiale de la Femme pour la Concorde Internationale.

Mme Gautier, alors présidente de l'Association Féminine d'Education Nationale lui prouve être la première présidente. Mme Weibel a montré combien ce choix fut heureux.

Yolande van Muyden.

Le Club Soroptimiste de Neuchâtel

S. Sch.